

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JUIN 2012**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt et un juin deux mille douze, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vingt sept juin deux mille douze à vingt heure et trente minutes, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

**Etaient présents** : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRE, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE (points 1 à 7 et 9 à 11), C. MARAZANO, G. MERGY, Z. SIMON, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS (points 2 à 11), J. GUNTZBURGER (points 1 à 6), A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER, P. GUYON (point 1 à 7), G. DELISLE, S. LOURS-GATABIN, P. DEPOUX (points 1 à 7 et 9 à 11), P. DUPLAN, P. DUCHEMIN, B. KABANDA, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN (points 1 à 7), M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, PH. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers Municipaux

**Absents représentés ayant donné pouvoir** : S. CICERONE (à J. SEGRE), JF. DUMAS (à JJ. FREDOUILLE points 1 à 7 et 9 à 11), M. FAYOLLE (à G. MAHE), D. BEKIARI (à P. BUCHET), JPh. DAMAIS (à G. MERGY point 1), J. GUNTZBURGER (à A. SOMMIER points 7 à 11), D. LAFON (à P. GUYON points 1 à 7), JP. AUBRUN (à A. BULLET points 8 à 11), M. BUCQUET (à M. GALANTE-GUILLEMINOT)

**Absents excusés** : J. N'GALLE-EBOA, JJ. FREDOUILLE (point 8), JF. DUMAS (point 8), P. GUYON (points 8 à 11), D. LAFON (points 8 à 11), P. DEPOUX (points 8)

**Secrétaire** : F. HEILBRONN

M. le Maire donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis le 24 mai 2012 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 mai 2012 à la majorité absolue.**  
(M. GUNTZBURGER, M. FAYE S'ABSTIENNENT)

➤ **RESSOURCES HUMAINES**

**1 - Modification du tableau des effectifs**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer 3 postes de brigadier à temps complet et 1 poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. L'effectif des grades concernés est donc modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision au 27/06/2012	
	Temps complet	Dont temps non complet	Temps complet	Dont temps non complet
Brigadier	1	0	4	0
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	28	1	29	0

**2 - Conventions entre le SIPPAREC et la Ville de Fontenay aux Roses : de co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux propres à la collectivité ; financière pour l'enfouissement des réseaux de communication électronique de France Télécom ; financière pour l'enfouissement des réseaux de communication électronique de NC Numericable**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal approuve les conventions sus visées et autorise M. le Maire à les signer ainsi que leurs éventuels avenants.

**3 - Autorisation donnée au Maire pour déposer la déclaration préalable et l'autorisation de travaux au titre des ERP pour l'aménagement du château Sainte Barbe**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer les dossiers de déclaration préalable et d'autorisation de travaux dans le cadre de l'opération sus visée.

(M. FAYE, M. AUBRUN, MME GALANTE-GUILLEMINOT, MME BULLET, M. CONSTANT S'ABSTIENNENT)

**4 - Autorisation donnée au Maire pour déposer un permis de démolir en vue de l'agrandissement du square des Anciens Combattants**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal rejette l'amendement déposé par M. Faye, élu Associatif et Citoyen demandant le retrait de cette délibération de l'ordre du jour afin que la décision finale concernant la maison du 22 avenue Lombart soit prise par le Conseil Municipal issu des prochaines élections municipales prévues dans moins de 2 ans.

(M. FAYE VOTE POUR. M. AUBRUN, MME GALANTE-GUILLEMINOT, MME BULLET, M. CONSTANT S'ABSTIENNENT.)

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer le dossier de permis de démolir établi dans le cadre de l'opération sus visée.

(M. FAYE VOTE CONTRE)

**5 - Modalités de mise à disposition du public d'une note d'information concernant la loi du 20 mars 2012 sur la majoration des droits à construire de 30%**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide :

- de consulter les citoyens, du 10 septembre au 10 octobre 2012, sur l'application de la loi n°2012-376 du 20 mars 2012, relative à la majoration de 30 % des droits à construire, sur le territoire de la Commune de Fontenay-aux-Roses à travers la mise à disposition d'une note d'information et d'un recueil des observations du public. Les observations récoltées donneront lieu à une synthèse qui sera présentée devant le Conseil Municipal.

- d'adopter les modalités de consultation suivantes :

- Affichage d'un avis informant la population de la consultation et de ses dates d'ouverture et de clôture sur les panneaux d'informations municipaux au moins 8 jours avant la consultation,
- Parution d'un article informant de la consultation dans le magazine municipal,
- Mise à disposition d'une note d'information ainsi que d'un registre pour recueillir les observations du public à la Direction des Services Techniques Municipaux,
- Mise à disposition de la même note d'information via le site Internet de la Mairie de Fontenay-aux-Roses avec indications de la possibilité de faire parvenir ses observations, soit en se déplaçant à la DSTM, soit par courrier postal, soit par courrier informatique.

**Vœu déposé par M. Faye, élu Associatif et Citoyen relatif à la décision de passer ou non d'un Plan d'occupation des sols (POS) à un Plan local d'urbanisme (PLU)**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal adopte l'amendement proposé par le Maire (M. AUBRUN, MME GALANTE-GUILLEMINOT, MME BULLET, M. CONSTANT S'ABSTIENNENT)

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal adopte le vœu ainsi amendé : « *Vu l'importance de cette décision, le Conseil Municipal souhaite que cette décision de passage ou non en PLU, soit prise par le Conseil Municipal qui sera normalement élu dans moins de 2 ans, cela après un large débat public comme le fait l'actuelle Municipalité pour son diagnostic urbain partagé* »

**6 - Lancement d'un diagnostic urbain partagé**

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'engager une démarche de réflexion participative sur les enjeux urbains de demain pour la Ville de Fontenay-aux-Roses et d'autoriser le Maire à lancer un appel d'offre et de signer toutes les pièces nécessaires à la sélection d'un prestataire pour une mission d'assistance à la commune.

**7 - Subvention communale au dépassement de la charge foncière de référence dans le cadre de la création de logements locatifs sociaux au 6 place de Gaulle par la SA HLM OSICA**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal attribue à la SA HLM OSICA une subvention d'un montant de 150 000 Euros (cent cinquante mille euros) pour financer le dépassement de la charge foncière de référence dans le cadre de la création de 26 logements locatifs sociaux au 6 place de Gaulle. En contrepartie de la subvention pour surcharge foncière, trois logements seront réservés au profit du contingent de la ville.

(M. FAYE, M. AUBRUN, MME GALANTE-GUILLEMINOT, MME BULLET, M. CONSTANT VOTENT CONTRE)

**8 - Avenant au Contrat Régional : réhabilitation du Château Sainte Barbe**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal décide de solliciter auprès du Conseil régional un avenant afin d'intégrer au Contrat régional en cours la réhabilitation du Château Sainte-Barbe, pour bénéficier d'un financement au taux le plus élevé. Des financements complémentaires seront également sollicités auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine et de l'Etat. Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces consécutives à cette décision.

(M. FAYE S'ABSTIENT. M. AUBRUN, MME GALANTE-GUILLEMINOT, MME BULLET, M. CONSTANT NE PRENNENT PAS PART AU VOTE)

**➤ INTERCOMMUNALITE**

**9 - Approbation du rapport définitif de la CLECT du 16 mars 2012 (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal prend acte du rapport définitif de la CLECT du 16 mars 2012.

(M. FAYE, M. AUBRUN, MME GALANTE-GUILLEMINOT, MME BULLET, M. CONSTANT NE PRENNENT PAS ACTE)

**10 - Avenants aux conventions entre la Communauté d'agglomération Sud de Seine et la Commune de Fontenay aux Roses relative à la mise à disposition de personnels et de matériels pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, l'assainissement et l'éclairage public**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal approuve les termes des avenants aux conventions de mise à disposition de matériels et de personnels pour les services de l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés (avenant n°3), de l'assainissement (avenant n°3) et de l'éclairage public (avenant n°1) et d'autorise M. le Maire à les signer.

(M. FAYE, M. AUBRUN, MME GALANTE-GUILLEMINOT, MME BULLET, M. CONSTANT VOTENT CONTRE)

➤ FINANCES

**11 - Révision des tarifs municipaux au 1<sup>er</sup> septembre 2012**

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal décide de fixer les divers tarifs municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, selon la grille annexée à la présente délibération. Ces tarifs demeurent valables tant qu'ils n'auront pas été modifiés par délibération.

(M. FAYE, M. AUBRUN, MME GALANTE-GUILLEMINOT, MME BULLET, M. CONSTANT VOTENT CONTRE)

➤ **Vœu déposé par M. Faye, élu Associatif et Citoyen relatif au coût de la restauration scolaire.**

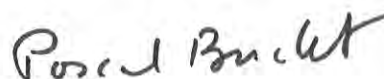
**Vœu rejeté à la majorité absolue**

(M. FAYE, M. AUBRUN, MME GALANTE-GUILLEMINOT, MME BULLET, M. CONSTANT VOTENT POUR)

M. le Maire indique la date du prochain Conseil Municipal fixée au 11 octobre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures et quarante six minutes.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Fontenay-aux-Roses, 02 juillet 2012  
Le Maire  
Conseiller Général  
Pascal BUCHET



POUR INFORMATION

Le procès-verbal du dernier conseil municipal, après adoption, est affiché à l'Hôtel de Ville, à la gare RER, à l'angle des rues Saints Sauveurs et Bénards. Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la ville [www.fontenay-aux-roses.fr](http://www.fontenay-aux-roses.fr)